

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la deuxième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 9 février 2022 à 19h, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée	Président
Mme Flora Charlet	Secrétaire
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice
M. Simon Verret	Administrateur
M. Yan Turgeon	Administrateur
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Administratrice

ABSENCES

Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-président
---------------------------	----------------

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal Maizerets-Lairet
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique
Mme Jackie Smith	Conseillère municipale de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 12 personnes assistaient à la rencontre du 9 février 2022.

ORDRE DU JOUR

22-02-01 **Ouverture de l'assemblée**

22-02-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

22-02-03 **Période réservée aux conseillers municipaux**

22-02-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**

22-02-05 **Enjeux de quartier**

5.1 Sécurité routière

- Réponse – Résolution 21-CA-60 – Modification du programme de sensibilisation à la sécurité routière
- Suivi à la réponse à la résolution de la rue de la Mélodie

5.2 Réfection de la 18e rue

5.3 Troisième lien – Projet de lettre ouverte au Ministre

5.4 Modification à la norme de nickel permis dans l'air

5.5 Démolition de l'ancien Métro Dorion (3243-3247 1e avenue)

5.6 Jardin communautaire

5.7 Futur du Colisée du Québec

5.8 Démarche de participation publique – 4155 4e avenue ouest

5.9 Enjeux liés au déneigement

5.10 Réponse aux résolutions :

- À Vélo
- Vision vélo – Lairet
- Déneigement – Passage cyclopiéton de la Concorde
- Réfections à apporter à la 4e Rue

22-02-06 **Comités**

6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

6.5 Comité de vigilance des activités portuaires

6.6 Table de concertation vélo

6.7 Table de mobilité des quartiers centraux

6.8 Comité logement et gentrification des conseils de quartier de Limoilou

6.9 Comité environnement des conseils de quartier de Limoilou

- 6.10 Comité démocratie municipale des conseils de quartier de Limoilou
- 6.11 Comité de gestion – Rendez-vous Limoilou
- 6.12 Coup de pousses de Limoilou
- 6.13 Limoil’Air

22-02-07 **Période de questions et de commentaires des citoyens**

22-02-08 **Fonctionnement du conseil de quartier**

- 8.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2022
- 8.2 Correspondance
- 8.3 Trésorerie
- 8.4 Rapport annuel

22-02-09 **Divers**

22-02-10 **Levée de l’assemblée**

PROCÈS-VERBAL

22-02-01 OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l’assemblée à 19 h 00. Il souhaite la bienvenue aux membres.

21-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l’ordre du jour. Considérant que plusieurs administrateurs ne pourront pas rester pendant toute la rencontre, il invite les membres du conseil à débiter la séance au point 5.4, puis à aborder le point 5.5 avant de se pencher sur le point 8.3. Les sujets habituellement abordés par des administrateurs absents seront traités lors de la prochaine séance du conseil de quartier.

RÉSOLUTION CONCERNANT L’ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 9 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

M. Claude Villeneuve, comme Mme Jackie Smith, salue la qualité de la présentation des administrateurs lors du plénier sur le nickel.

Mme Jackie Smith pense que le problème de qualité de l'air doit être reconnu avant d'être réglé. Elle mentionne, en outre :

- Que l'avenue Eugène-Lamontagne sera fermée pour travaux durant presque tout le mois de février.
- Qu'elle fait les démarches nécessaires pour savoir si Craque-Bitume pourra poursuivre son projet de potager sur le terrain de la bibliothèque Saint-Albert.

22-02-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Une citoyenne s'interroge quant aux responsabilités confiées aux participants du projet Limoil'Air. M. Jean-François Vallée lui répond que les participants doivent profiter d'une alimentation électrique et d'une connexion Internet afin de récolter les résultats du capteur dont ils sont responsables. Les participants doivent, en outre, remplir un journal de bord et assister à quelques formations.

M. Yan Turgeon aimerait en savoir plus sur le déneigement du passage de la rue de la Concorde, qui reste enneigé malgré les travaux préparatoires de la Ville. Mme Jackie Smith se renseignera à ce sujet. M. Daniel Leclerc explique que la demande de déneigement a déjà été faite. La réponse de la Ville est toutefois arrivée trop tard pour que le passage soit intégré à la planification des contrats dans le cadre du programme de viabilité hivernale. Rappelons que les membres du conseil demandent depuis cinq ans déjà que cette artère soit déneigée, et que le CN s'est montré ouvert au projet.

22-01-05 ENJEUX DE QUARTIER

5.1 Sécurité routière

Réponse – Résolution 21-CA-60 – Modification du programme de sensibilisation à la sécurité routière

La Ville, qui n'a toujours pas répondu à la résolution du conseil de quartier, analyse actuellement les projets qui ont été déposés l'année dernière. Rappelons que le conseil de quartier, au moyen de sa résolution, a demandé à la Ville d'assouplir les règles de son programme de sensibilisation à la sécurité routière.

Le conseil a, par ailleurs, relancé les écoles qui avaient été invitées à participer à son comité de déplacements actifs et sécuritaires. L'école Saint-Albert s'y joindra.

5.2 Réfection de la 18e rue

La Ville consultera bientôt les citoyens au sujet des aménagements à venir. Notons que des mesures permanentes pour bonifier la sécurité de l'artère ne seront pas mises en place cette année.

M. Claude Villeneuve mentionne que la Ville a lancé un appel d'offres, à l'automne, pour obtenir un devis technique au sujet de la 18^e Rue.

5.3 Troisième lien – Projet de lettre ouverte au Ministre

Le conseil de quartier souhaite rédiger, à l'attention du ministre, une lettre ouverte au sujet du troisième lien. L'augmentation de la circulation automobile au centre-ville, de même que les enjeux de sécurité routière et de circulation y seront abordés. Une citoyenne pense que la lettre pourrait également évoquer la question du bruit.

5.4 Modification à la norme de nickel permis dans l'air

M. Jean-François Vallée présente une résolution aux membres. Il explique que c'est dans le cadre d'un plénier que les conseils de quartier ont pu discuter avec la Ville, qui a admis que les émanations de nickels représentaient bel et bien un problème dans Limoilou.

M. Yan Turgeon pense que ce que la Santé publique a mentionné demeure pertinent ; il est d'avis que l'ensemble des paramètres associés à la qualité de l'air devront être pris en considération, et que des décisions, parfois moins réjouissantes, devront être prises. Certes, les industries jouent un rôle important dans la pollution de l'air à Limoilou, mais le chauffage au bois, les

feux et fumoirs, entre autres, restent d'importants contaminants dont l'usage devrait, à tout le moins, être limité en période de smog. L'administrateur pense que des mesures plus drastiques devront être prises afin d'assurer l'assainissement du quartier, et que les élus devront prendre position.

Mme Jackie Smith partage son avis : elle pense que la Ville devra réglementer l'usage des fumoirs, foyers extérieurs et intérieurs. M. Claude Villeneuve ajoute que des interventions ont été faites à ce sujet au conseil municipal. Il mentionne que les mouvements d'air au-dessus de Québec font en sorte que c'est la fumée de toute la Ville qui se retrouve dans les quartiers centraux.

M. Jacques Latulippe explique que la qualité du bois employé par les utilisateurs de foyers a un impact sur les odeurs qu'ils génèrent.

M. Yan Turgeon mentionne que si les citoyens peuvent se mobiliser, l'été, lorsque la réserve d'eau est basse, ils peuvent en faire de même lors d'un épisode de smog. M. Jean-François Vallée pense que le conseil de quartier devrait rédiger une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 22-CA-08 CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA NORME DE NICKEL DANS L'AIR PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT les enjeux de qualité d'air dans Limoilou et l'impact connu et démontré sur la santé des citoyens de nos quartiers;

CONSIDÉRANT que la problématique est connue du MELCC depuis les années 1970 et que ce ministère est inactif dans ce dossier depuis maintenant 50 ans;

CONSIDÉRANT que le MELCC a démontré dans une étude parue en 2013 que le nickel mesuré à la station de Limoilou provenait du port;

CONSIDÉRANT qu'il y a moyen de protéger la santé des citoyens tout en minant et transportant du nickel;

CONSIDÉRANT que Glencore, l'unique armateur transbordant du nickel en ce moment au port de Québec et dont les revenus ont été de 203,75 milliards de dollars américains en 2021, dispose des ressources financières nécessaires pour protéger la santé de la population lors de ses opérations de transbordement;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

- Demande au MELCC de reculer face à son projet de rehaussement de la norme de nickel
- D'augmenter le nombre de stations mesurant la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec incluant l'installation d'une station dans le quartier Lairet qui est entouré d'autoroutes et à proximité de pollueurs
- Exige que le MELCC mette en place une stratégie en collaboration avec les autres acteurs de la ville de Québec visant à retirer des contaminants dans l'air conformément à sa mission visant la protection de l'environnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Démolition de l'ancien Métro Dorion (3243-3247 1^e avenue)

M. Claude Villeneuve explique que l'ancien Métro Dorion a été démoli au début du mois de janvier. Il semblerait que le projet de construction d'un immeuble de vingt-quatre logements soit sur la table. M. Jean-François Vallée craint que l'artère perde ses locaux commerciaux. Mme Julie Poisson pense que dans le cadre de la vision de la 1^{re} Avenue, les rez-de-chaussée devraient être conçus de manière à éviter les façades aveugles. Notons que la 1^{re} Avenue est l'une des artères principales du quartier Lairet. Les administrateurs sont d'avis que les rez-de-chaussée des immeubles construits sur la 1^{re} Avenue devraient être réservés à des commerces.

Mme Flora Charlet pense que le statut d'artère commerciale de la 1^{re} Avenue devrait être confirmé. Notons que la Ville a mis sur la glace le projet de consultation en lien avec l'avenir de l'avenue. Une citoyenne pense que la révision du plan d'urbanisme pourrait représenter l'occasion, pour les membres du conseil, de faire part à la Ville de leur vision de la 1^{re} Avenue, et de poser leurs questions en ce qui a trait à la réglementation. M. Jean-François Vallée mentionne que les fiches de zonage sont très génériques, notamment en ce qui concerne les artères commerciales.

M. Yan Turgeon rappelle que le conseil de quartier a déjà demandé à la Ville, au moyen d'une résolution, de restreindre la construction de services à l'auto, qui entraînent des enjeux de marchabilité et de trafic.

M. Jean-François Vallée présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 22-CA-09 CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DU 3243-3247 1^{re} AVENUE

CONSIDÉRANT la démolition de l'ancienne épicerie Métro Dorion, situé au 3243 à 3247, 1^e Avenue et la construction imminente d'un projet sur le site;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un site unique, un lot d'une superficie de 1760 m²; 4 fois la moyenne des terrains le long de la 1^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la 1^e avenue est l'artère commerciale principale du quartier Lairet et que le site du projet se retrouve en plein cœur de l'offre commerciale du quartier,

CONSIDÉRANT la venue potentielle et souhaitée d'une 2^e phase de travaux pour un tramway sur la 1^e avenue;

CONSIDÉRANT le manque criant de commerces et de services de proximité, en particulier en ce qui concerne l'offre alimentaire;

CONSIDÉRANT que la construction d'un immeuble sur la 1^e avenue a un impact majeur sur la qualité de vie de tous les résidents et que la durée de vie d'un immeuble dépasse souvent plus de 100 années;

CONSIDÉRANT que la conception des rez-de-chaussée sur une artère commerciale est déterminante sur la qualité de vie urbaine et que les rez-de-chaussée devraient être actifs et animés, ouverts sur l'extérieur, invitants à la hauteur du piéton et accessibles de plain-pied depuis la rue;

CONSIDÉRANT la construction par le passé d'immeubles à logements sur la 1^{ère} avenue qui ne disposent d'aucuns commerces en rez-de-chaussée avec une façade fermée, sans intégration au tissu urbain et au contexte de la 1^{ère} avenue;

CONSIDÉRANT que le tissu urbain de la 1^{ère} avenue est composé majoritairement de duplex et triplex en briques aux façades étroites;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par la Ville pour se doter d'une nouvelle vision d'aménagement pour la 1^{ère} avenue et dont l'objectif principal est de « valoriser et transformer les secteurs moins conviviaux et contribuer à un milieu urbain cohérent et dynamique »;

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil de quartier depuis plusieurs années pour avoir un plan directeur de la 1^e avenue et la volonté de la ville que ces modifications se fasse à l'intérieur de la vision de la 1^e avenue;

CONSIDÉRANT que la ville nous a récemment annoncé après des années d'attentes que la Vision de la 1^e avenue n'était plus une priorité et que ses travaux seront repoussés à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT le souhait des résidents d'avoir une 1^e avenue conviviale, à échelle humaine et d'en faire leur cœur de quartier;

SUR PROPOSITION DE Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de

Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- À procéder à une modification réglementaire de la zone 17003 Mb le long de la 1^e avenue pour permettre les logements à partir du 2^e étage seulement et exiger des espaces commerciaux au rez-de-chaussée, ouverts sur la 1^e Avenue.

- À poursuivre la vision de la 1^e avenue et faire appel à l'équipe de design urbain de la Ville de Québec pour élaborer les grandes lignes directrices d'une implantation urbaine réfléchie, pour émettre des balises claires pour l'intégration de tout nouveau projet et élaborer une stratégie pour l'aménagement urbain le long de la 1^{ère} avenue en ce qui concerne le mobilier, les bancs, les stationnements à vélos et la place du stationnement, etc.

- Invite la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec (CUCQ) auquel les sites bordant la 1^{ère} avenue sont assujettis, à porter une attention particulière à l'intégration architecturale du projet dans le contexte de la 1^{ère} avenue, en particulier en ce qui concerne le gabarit du projet, sa matérialité et la conception d'un rez-de-chaussée actif et ouvert sur l'extérieur.

- Invite le promoteur à venir présenter son projet au Conseil de quartier pour échanger avec les résidents sur la mise en valeur du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Jardin communautaire

La Ville a élaboré un cadre de fonctionnement des jardins communautaires. Chaque jardin doit être géré par un organisme légalement constitué et être inscrit au Registre des entreprises. Chaque organisme, qui a entériné les règlements généraux, doit établir ses règles de régie interne. La Ville n'intervient pas dans les conflits entre les membres; ce sont les conseils d'administration des jardins qui sont responsables de la bonne entente entre les jardiniers. La municipalité peut toutefois les aiguiller vers des systèmes de

médiation citoyenne. La Ville ne se sent pas bien placée pour présenter le fonctionnement d'un organisme tiers.

Mme Jackie Smith, qui a assisté avec la citoyenne à l'origine de la résolution à une rencontre avec le conseil d'administration de son jardin, confirme que la situation est réglée. La conseillère explique que la gestion d'un jardin communautaire est lourde et parfois compliquée, notamment dans le contexte où les listes d'attente sont longues. Mme Julie Poisson fera un suivi avec la citoyenne.

5.7 Futur du Colisée du Québec

Mme Jackie Smith mentionne qu'une rencontre avec le conseil d'administration d'Exposité aura bientôt lieu. L'ancien Colisée pourrait être détruit pour permettre la construction d'un nouveau quartier résidentiel.

5.8 Démarche de participation publique – 4155 4e avenue ouest

Le 4155 4^e Avenue Ouest, une petite zone commerciale nichée au cœur d'une vaste zone résidentielle, fera bientôt l'objet d'une consultation parce qu'un promoteur souhaite y construire des immeubles habitables. Les administrateurs seront invités à participer à cette consultation. M. Simon Verret y représentera le conseil.

5.9 Enjeux liés au déneigement

Le conseil de quartier s'intéresse aux grands enjeux de déneigement. Il invite les citoyens témoins de problèmes de déneigement plus précis à communiquer avec le 3-1-1, ou avec M. Claude Villeneuve. Le conseiller, d'ailleurs, reçoit moins de plaintes liées au déneigement qu'autrefois. Une séance d'information sur la viabilité hivernale et la nouvelle politique de déneigement aura lieu le 17 février prochain. M. Jean-François Vallée y assistera.

5.10 Réponse aux résolutions

À Vélo

M. Daniel Leclerc explique que le conseil de quartier connaîtra bientôt les sites qui ont été choisis dans le cadre de l'expansion du réseau à *vélo*. La tarification pour l'usage du réseau est actuellement en révision.

Vision vélo – Lairet

La Ville travaille actuellement sur sa Vision de la mobilité active.

Déneigement – Passage cyclopiéton de la Concorde

Aucun suivi supplémentaire.

Réfections à apporter à la 4e avenue est

La résolution du conseil a été déposée. Les administrateurs sont toujours en attente d'une réponse de la part de la Ville.

22-01-06 COMITÉS

6.1 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

Le conseil est en attente de la consultation qui sera organisée par la Ville.

6.2 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés. La direction de la Santé publique en est à produire les résultats finaux, qui paraîtront en 2022.

6.3 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Les derniers échantillonnages ont montré certains dépassements. Mme Jackie Smith pense qu'un changement de fournisseur s'impose : les résultats des échantillonnages arrivent trop tard pour que la Ville puisse agir rapidement en situation de dépassements. M. Claude Villeneuve mentionne que le comité nommera bientôt un nouveau président.

6.4 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

Mme Claudette Arsenault mentionne que la prochaine rencontre du comité aura lieu le 4 avril. L'augmentation de la circulation sur Henri-Bourassa préoccupe les citoyens, déçus d'apprendre que les travaux dureront plus longtemps que prévu.

6.5 Comité de vigilance des activités portuaires

Les élus qui siégeront au comité ont finalement été nommés. Aucun ne vient de Limoilou, bien qu'une élue représente les citoyens du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

6.6 Table de concertation vélo

Aucune rencontre n'a eu lieu récemment. La Ville poursuit toujours son objectif de tenir une activité sur le lien cyclable de la 18^e Rue à hiver 2022. Des annonces sont à venir.

6.7 Table mobilité des quartiers centraux

Aucun suivi.

6.8 Comité logement et gentrification des conseils de quartier de Limoilou

Aucune nouvelle rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil de quartier. M. Simon Verret fera un suivi à cet effet.

6.9 Comité environnement des conseils de quartier de Limoilou

Le comité n'a toujours pas été lancé.

6.10 Comité démocratie municipale des conseils de quartier de Limoilou

Aucun suivi.

6.11 Comité de gestion - Rendez-vous Limoilou

Une consultation citoyenne est toujours en cours. Les citoyens ont jusqu'au 28 février pour y répondre. Selon les résultats préliminaires, les résidents de Lairet s'identifieraient plutôt à Sainte-Odile, à Saint-Albert, ou à Limoilou de façon plus générale.

6.12 Coup de pousses Limoilou

Le projet va bon train.

6.13 Limoil'Air

La première rencontre du comité organisateur aura lieu demain. Un citoyen pourrait appuyer le conseil de quartier dans ses démarches.

22-02-07 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Des citoyens s'inquiètent de l'élagage ample et fréquent des arbres dans le quartier. Mme Jackie Smith explique que les propriétaires, comme la Ville, peuvent choisir d'élaguer des branches. La conseillère croit toutefois qu'il y a lieu d'agir pour protéger la canopée dans le quartier. M. Daniel Leclerc invite

les citoyens à communiquer avec le 3-1-1 pour connaître la nature de la campagne d'élagage sur la 24e Rue.

22-02-08 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2022

Le procès-verbal de janvier 2022 sera adopté lors de la rencontre de mars du conseil de quartier.

8.2 Correspondance

Aucun suivi supplémentaire.

8.3 Trésorerie

Le 9 février 2022, le solde du compte bancaire du conseil était de 1921,06\$.

RÉSOLUTION 22-CA-10 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 105\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-CA-11 CONCERNANT LE PAIEMENT DE L'ABONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER À MONLIMOILOU.COM

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 333,43\$ à Monlimoilou.com pour son abonnement annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Rapport annuel

M. Jean-François Vallée aimerait que le rapport annuel soit adopté en mars prochain.

22-02-09 DIVERS

Aucun suivi.

22-02-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Jean-François Vallée
Président

Signé

Flora
Secrétaire

Charlet